

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
13 septembre 2023

Le Secrétaire général de l'ONU appelle les gouvernements à soutenir et à renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux coopératifs pour contribuer à l'accélération de l'Agenda 2030

Le [rapport 2023 du Secrétaire général de l'ONU sur les coopératives dans le développement social](#) a été publié. Le rapport présente l'approche des écosystèmes entrepreneuriaux comme un moyen essentiel de soutenir les coopératives afin qu'elles réalisent leur potentiel pour accroître le bien-être économique et social de tous. Les recommandations portent sur la recherche, les données, le dialogue politique, le soutien technique et le renforcement des capacités.

Le rapport est soumis suite à la [Résolution 76/135 de l'Assemblée générale en 2021](#), soulignant les politiques et actions clés qui peuvent aider les coopératives à réaliser leur plein potentiel pour soutenir les États membres à atteindre les objectifs de développement durable, y compris en fournissant des emplois décents, en faisant progresser l'éradication de la pauvreté et en promouvant la durabilité de l'environnement. Il sera soumis à la 78e Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra du 18 au 26 septembre 2023 afin d'adopter une nouvelle résolution sur les coopératives dans le développement social.

Dans le texte, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, salue la manière dont les coopératives promeuvent le développement durable dans ses trois dimensions que sont le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement, contribuant ainsi à « l'inclusion sociale et à l'éradication de la pauvreté et de la faim. » Bien que les États membres aient reconnu les coopératives comme des partenaires clés du développement durable, indique le rapport 2023 du Secrétaire général de l'ONU, « elles continuent de jouer un rôle relativement faible dans les politiques et pratiques économiques et sociales mondiales, par rapport à leur énorme contribution potentielle. »

« Les Nations Unies reconnaissent de plus en plus notre modèle d'entreprise comme un acteur clé dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ce n'est pas une coïncidence ; c'est le résultat de l'intégration et du pouvoir que nous démontrons dans chaque communauté pour répondre aux principaux défis de l'Agenda mondial. Nous espérons que cet appel du Secrétaire général des Nations Unies aux gouvernements nous permettra de continuer à consolider un paradigme coopératif dans chaque pays, dans chaque région et au niveau mondial. Les peuples du monde et l'environnement ont un besoin urgent de renforcer un système de relations économiques qui assure la prospérité, l'équité, la démocratie et la paix », a déclaré Ariel Guarco, Président de l'ACI.

L'écosystème entrepreneurial coopératif, tel que décrit par les Nations Unies, comprend 5 actions clés sur l'environnement politique et réglementaire, l'éducation et le renforcement des capacités, la culture de la coopération, le financement et les finances, et la création de réseaux et de partenariats. Les cas des coopératives de travail associé de [Mondragon Corporation](#) en Espagne et du [mouvement des Kibboutz](#) en Israël sont donnés comme exemples d'écosystèmes coopératifs réussis qui incarnent tous les éléments clés. D'autres exemples peuvent être trouvés [ici](#). « Il est nécessaire de comprendre les particularités de l'écosystème pour les types d'entreprises alternatifs et d'élaborer des stratégies pour déterminer comment et par quels

mécanismes ils peuvent être renforcés au niveau politique et apporter un plus grand bénéfice à leurs communautés », indique le texte.

Le rapport met l'accent sur quatre recommandations clés aux États membres sur la manière de soutenir et de renforcer les coopératives en tant qu'entreprises commerciales prospères afin d'accroître leur capacité à soutenir le développement durable et à augmenter le bien-être économique et social :

- utiliser l'approche de l'écosystème entrepreneurial, ainsi que le soutien à des recherches plus approfondies afin d'établir une base solide pour des politiques fondées sur des données probantes ;
- collecter des données complètes et comparables au niveau international sur le rôle des entreprises coopératives dans le développement économique et social et la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
- intégrer les coopératives dans les plans de développement nationaux et les processus d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable, dans les consultations nationales sur les politiques sociales et économiques et dans les examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable ;
- fournir une analyse politique, un soutien technique et une aide au renforcement des capacités afin de promouvoir la croissance continue des coopératives pour la réalisation du développement durable.

Ce rapport est le résultat de la discussion au sein de la réunion du groupe d'experts (EGM) sur les coopératives dans le développement social qui a été organisée par le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (UN DESA) en mai et à laquelle l'ICA a participé. Les experts provenaient de différents domaines, y compris des chercheurs du monde universitaire, des praticiens du mouvement coopératif et des départements gouvernementaux en charge des coopératives. Plus d'informations [ici](#).

L'ONU considère depuis longtemps le mouvement coopératif comme un partenaire clé dans le renforcement du développement social et les coopératives comme des entreprises tout à fait adaptées à la réalisation des ODD. L'Assemblée générale des Nations unies adopte des résolutions concernant les coopératives dans le développement social depuis les années 1950 et systématiquement tous les deux ans depuis 1992.

Dans le cadre du suivi de ces résolutions, le Secrétaire général de l'ONU rédige un rapport afin d'examiner leur mise en œuvre. Le rapport 2023 est le dernier en date. Dans le précédent, publié en [2021](#), le Secrétaire général de l'ONU a reconnu l'importance des coopératives en tant qu'acteurs économiques et sociaux clés dans la stratégie de relance mondiale suite à la pandémie de la COVID-19.

Récemment, en avril 2023, l'ONU a approuvé la toute première [résolution sur la promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable](#).

Pour plus d'informations contactez

Leire Luengo
Directrice des communications
Alliance coopérative internationale
luengo@ica.coop
Tel: + 32 2 285 00 76

www.ica.coop

NOTES TO THE EDITOR

A propos de l'Alliance Coopérative Internationale

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est une association internationale sans but lucratif établie en 1895 afin de promouvoir le modèle entrepreneurial coopératif. L'ACI est l'organisation faitière des coopératives au niveau mondial, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives présentes dans 110 pays. Les membres de l'ACI sont les fédérations nationales des coopératives et les organisations coopératives individuelles.

Par ses membres, l'Alliance Coopérative Internationale représente 1 milliard des membres des coopératives de ses 3 millions de coopératives du monde entier. 280 millions de personnes à travers le monde (10 % de la population active occupée) assurent leurs moyens d'existence grâce aux coopératives, soit par l'emploi direct ou par l'intermédiaire d'une coopérative.

L'Alliance Coopérative Internationale travaille en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales et mondiales afin de créer un cadre légal plus favorable à l'émergence et à la croissance des coopératives. L'ACI promeut également l'importance des valeurs entrepreneuriales des coopératives envers le grand public. Opérant depuis son bureau central situé à Bruxelles en Belgique, l'Alliance Coopérative Internationale est organisée en quatre Bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles : Banques, Agricultures, Pêche, Assurances, Santé, Logement, Consommation, Industries et Services.